

Assistance des accompagnants à l'accouchement
27 mars 2020

Les deux principes de base sont :

- Garder à l'accouchement sa composante humaine et familiale
- Éviter au maximum les risques de contamination des soignants et des autres patientes

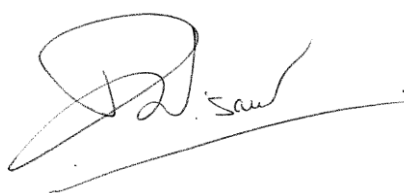
Le CNGOF recommande d'accepter l'accompagnant en salle de naissance à partir de la phase active de travail, sans possibilité de va et vient. Les gestes barrière sont précisés à l'entrée de la salle de travail. L'accompagnant peut rester dans la salle dans les deux heures qui suivent l'accouchement.

En salle d'accouchement :

- Pas de sortie du père de la salle pendant toute la durée de l'accouchement sous aucun prétexte (boire manger, fumer...) En cas de sortie il doit quitter définitivement l'hôpital.
- Le père doit sonner pour aller aux toilettes
- Prévoir dans le sac d'accouchement des aliments type barre de céréale, biscuit... Un repas sera proposé **dans la mesure du possible.**
- **Le père ne peut pas accéder aux services d'hospitalisation.** Son départ se fait à H2 et il revient pour chercher sa conjointe.

La sortie précoce est recommandée.

Pas d'accompagnant dans le service d'hospitalisation ni en salle de césarienne si celle-ci est nécessaire.



Pour le bureau du CNGOF
Israël NISAND